

LA SOCIÉTÉ ADER CAPITAL FRANCE

Category: [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Cette société proposait des rachats de crédits dans des conditions originales. Elle est en liquidation judiciaire. Nous avons voulu en savoir plus.

Nancy, le 10/04/2019

nous avons été contacté par plusieurs consommateurs qui ont reçu un courrier stupéfiant !

Un avocat leur proposait de les représenter le 16 avril au tribunal correctionnel de Paris ou une audience devait avoir lieu.

Nous publions ci-dessous ce courrier :

[La lettre du faux avocat](#)

La date du 1er avril est annonce d'un sinistre canular...

Les recherches effectuées ont permis d'établir les faits suivants :

- * Il n'existe aucun cabinet d'avocat à ce nom en France.
- * Il n'y a pas d'avocat avec ce nom et prénom en France.
- * L'adresse de Paris de donne aucun cabinet à ce nom.
- * Le n° siret n'existe pas...
- * Le soi-disant avocat demande 30 % sur les sommes réellement perçues mais pas d'honoraires fixes ! Cela est impossible.
- * Le n° de téléphone correspond à un commerçant de Rungis ! Ne l'appellez pas !

Par contre, les tournures utilisées montrent que la personne -soit connait les termes - soit utilise un

courrier reçu qui a été trafiqué !

Le vrai problème dans ce courrier est ailleurs. Ceux qui l'ont reçu ont bien été trompé par cette société...

Qui a fourni le fichier de ces personnes à l'émetteur ???

Pour finir, NE CONTACTEZ PAS CE FAUX CABINET !

Ce document nous a beaucoup énervé...

Nancy, le 16/12/2018 :

I) La présentation juridique :

Il convient de rappeler le principe proposé aux consommateurs.

La société proposait le regroupement de plusieurs crédits en cours. La somme totale faisait alors l'objet d'un nouveau prêt pendant une durée déterminée puis était rachetée par l'entreprise qui assumait le remboursement.

Le client signait donc pour un prêt auprès d'un organisme habilité. Les fonds étaient versés à ADER CAPITAL qui prenait le relais ensuite 2 ans ou plus.

A titre d'exemple, M. X a une dette de 30 000 € composée de plusieurs emprunts qu'il souhaite renégocier. ADER CAPITAL lui a proposé le mécanisme suivant :

- Souscription de 3 emprunts auprès de 3 organismes différents d'un montant de 9000 €.
- Versement à ADER CAPITAL de 4000 € de frais de dossiers
- Versement d'une somme de 12500 € à ADER CAPITAL
- La différence soit $27000 - 16500 = 10\,500$ € sert à rembourser pendant deux ans la totalité des crédits (59 000 €)

Il est à noter que les 3 crédits de 9000 € restent à la charge de l'emprunteur qui doit assumer le remboursement car le créancier n'a pas donné son accord pour cette cession de dettes.

La société devait, après ce délai de deux ans, rembourser à la place de M. X les échéances de la totalité des prêts.

Présenté de la sorte, on peut se poser des questions sur le sérieux de cette offre mais le contrat et la documentation était très convaincant.

Comment ce système est-il possible ?

La société certifiait faire fructifier les sommes avancées avec un rendement suffisant provenant de placements effectués à l'île Maurice dans une société inconnue pour couvrir le remboursement lors de la cession du prêt du consommateur à ADER CAPITAL. Il est à noter des frais importants demandés à la signature du contrat.

Nous publions un exemple de contrat qui permet de comprendre le mécanisme :

[Le contrat ADER CAPITAL FRANCE](#)

La somme hors honoraires est 5 fois inférieure à la somme des prêts du consommateur.

Cette possibilité résulte d'une modification de l'article 1327 et suivants du Code Civil selon les affirmations de la société.

Le lien ci-dessous explique ci-dessous le mécanisme juridique :

[La cession de dette expliquée simplement](#)

L'article du site cbanque.com est très intéressant :

[Crédit conso : une arnaque sur la cession de dettes ?](#)

Nous gérons plusieurs dossiers. Cela nous a permis d'examiner les divers aspects de ce dossier.

II) Les recherches de l'ADC Lorraine :

A) Les informations sur les sociétés :

Le contrat est proposé par la société anglaise ADER CAPITAL LTD avec comme partenaire de distribution la société française crédit consulting agissant sous le nom commercial "ader capital France"

* La société anglaise :

Elle a été créée le 26/09/2016. Nous publions sa fiche d'identité :

[ADER CAPITAL LTD.](#)

Elle est dirigée par M. Damien RAUT de la création à ce jour et par Eric GUILLOTEAU à compter du 15/03/2018 à ce jour. Elle a failli être radiée d'office mais cette procédure a été abandonnée.

Il est à noter que selon un forum, le courrier adressé en août 2018 à l'adresse anglaise est revenue "inconnue"

* La société Française :

Nous publions sa fiche d'identité. Elle est en liquidation judiciaire depuis le 04/10/2018.

[CREDIT CONSULTING \(ADER CAPITAL\)](#)

Le site internet de la société ADER CAPITAL a été créé le 30/09/2016. Nous publions le whois anonyme :

[Domaine ader-capital.fr](http://Domaine.ader-capital.fr)

Nous publions la page accueil de son site :

[La cession de dettes](#)

La présentation de la proposition est intéressante :

[Cession de dette – Définition et mécanismes](#)

B) Les actionnaires :

Il sont au nombre de deux. Il s'agit de Monsieur Damien RAUT et Monsieur Eric GUILLOTEAU. Nous avons effectué des recherches sur chacune de ces personnes :

1) Monsieur Damien RAUT :

a) La France :

Il dirige trois entreprises françaises :

[Damien RAUT](#)

* Il est gérant de la société credit consulting (ADER CAPITAL FRANCE) depuis le 25/04/2018. Nous publions sa fiche d'identité :

[CREDIT CONSULTING \(ADER CAPITAL\)](#)

Elle est en liquidation judiciaire depuis le 04/10/2018.

* La SARL HOMETA :

Cette société créée le 07/09/2015 est en liquidation judiciaire depuis le 15/09/2018. Nous publions sa fiche d'identité :

[HOMETA](#)

Il s'agit de vente à distance.

* La société BATUN :

Cette société a été créée le 08/11/2016. Elle est en liquidation depuis le 17/10/2018. Nous publions sa fiche d'identité :

[BATUN](#)

L'activité concerne les installations électriques.

Les recherches ont permis de retrouver un message datant de 2011 :

"Salut!

Dis moi, serais-tu intéressé pour compléter tes revenus ?

Je développe une activité dans le secteur du voyage et que l'on développe à temps souhaité.

Cela permet d'arrondir ses fins de mois et d'augmenter son pouvoir d'achat.

Cette activité est totalement légale!

Si tu veux avoir plus d'informations, n'hésite pas!

A bientôt,

Damien

0671656785

damien.raut@live.fr

Le 18/05/11 à 19:57 par Raut Damien"

Il avait une entreprise individuelle ayant son siège société dans la Sarthe :

RAUT DAMIEN

b) L'Espagne :

M Damien RAUT est gérant de la société PAY FOR YOU ADER CAPITAL SL créée le 04/06/2018.

Nous communiquons la fiche d'identité :

PAYEZ POUR VOUS ADER CAPITAL SL

c) Le Maroc

Selon le forum dont nous communiquons le lien ci-dessous, M. Damien RAUT serait le gérant d'un centre d'appel dans ce pays :

rachat de dettes

2) Eric GUILLOTEAU (22/04/2018) :

Il était le gérant de la société credit consulting du 23/07/2013 au 25/04/2018.

Il est aussi le gérant de deux autres sociétés :

* La société budgetude :

BUDGETUDE

* La société consoleader qui est en liquidation judiciaire depuis le 22/06/2012.

CONSOLEADER

C) Les forums :

La visite des forums permet de bien mesurer la situation :

[rachat de dettes](#)

[GODARD Serge](#)

Ce forum contient beaucoup d'informations importantes. Un des intervenants est visiblement un dirigeant de l'entreprise au vu de son post :

[Ader capital](#)

Il est évoqué 2.2 millions d'€ bloqués par les banques sans que l'on sache à qui ils appartiennent réellement. En effet, le contrat indique la société anglaise (qui existe toujours) comme co-contractant.

Il est aussi évoqué une société à l'Ile Maurice. Celle-ci a été créé le 08/09/2017. Nous publions sa fiche d'identité :

[ADER CAPITAL LIMITED](#)

d) La situation au 16 novembre :

Le forum cbanque.com fait le point. Il apparait que M. GUILLOTEAU est concerné par une autre société de l'Ile Maurice.

[Crédit conso : les clients d'Ader Capital pourront-ils récupérer leur argent ?](#)

Conclusion :

Les éléments de ces recherches sont troublants. Nous avons une société française qui semble jouer un rôle important alors que le contrat est proposé par une société anglaise.

Il est à noter que la société anglaise a été créée en septembre 2016. La société à l'Ile Maurice en septembre 2017. Nous sommes donc perplexes sur les exploits financiers sur cette jeune société mauricienne.

Si les informations communiquées par la société sont justes, il y aurait entre 1.7 millions et 2.2 millions d'€ bloqués sur les comptes.

Si cela est vrai, il y a peut-être des recours. Vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@adc54.fr

Nous vous recontacterons rapidement.

Cordialement
Le service juridique

